

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 juin 2024, à 18 h 30.

Résolution 24-385

Adoption du Règlement numéro 731 autorisant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire aux abords de l'avenue de l'Aéroport et du boulevard Laurier Ouest, au coût de 1 282 900 \$ et décrétant un emprunt de 1 282 900 \$

Il est proposé par David-Olivier Huard Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le Règlement numéro 731 autorisant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire aux abords de l'avenue de l'Aéroport et du boulevard Laurier Ouest, au coût de 1 282 900 \$ et décrétant un emprunt de 1 282 900 \$.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,

le 4 juin 2024

Greffier par intérim de la Ville